

APERÇU DU FONDS

Fonds alternatif ascendant Venator

Parts de série A

23 juillet 2026



Ce document renferme des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur les parts de série A du Fonds alternatif ascendant (auparavant, Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Venator Capital Management Ltd. (le « gestionnaire ») au 416 934-7994, par courriel, à l'adresse info@venator.ca, ou visitez www.venator.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le Fonds est un OPC alternatif. Il a la capacité d'investir dans différentes catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne peuvent être utilisées par les OPC traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui pourraient distinguer ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte sa capacité d'avoir une exposition globale brute pouvant atteindre 110 % de sa valeur liquidative aux fins de la gestion des flux de trésorerie.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	VCM 101	Gestionnaire du Fonds :	Venator Capital Management Ltd.
Date de création de la série :	23 juillet 2026	Gestionnaire de portefeuille :	Venator Capital Management Ltd.
Valeur du Fonds au 30 juin 2026 :	19 824 192 \$	Distributions :	Annuelle, en décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Indisponible car il s'agit d'une nouvelle série	Placement minimum :	Placement minimal initial de 1 000 \$ Placement minimal supplémentaire de 100 \$
Fréquence des souscriptions et des rachats :	Quotidiennement, chaque jour ouvrable		

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme

Cet objectif sera atteint grâce à un modèle quantitatif exclusif, fondé sur des règles, qui investit dans un panier d'actions comprises dans l'indice S&P 500 (l'« Indice »), un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour refléter les rendements des actions américaines à forte capitalisation. Grâce à l'utilisation d'emprunts de liquidités, de ventes à découvert ou de dérivés visés, l'exposition brute globale du Fonds n'excédera pas 300 % de sa valeur liquidative ou les limites autorisées par la législation applicable en matière de valeurs mobilières. Le ratio d'endettement sera calculé conformément à la méthodologie prévue par la réglementation sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense de celle-ci.

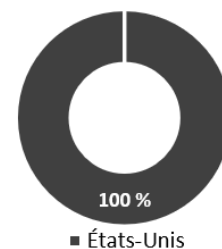
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu du portefeuille du Fonds au 30 juin 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements

Sandisk Corp.	3,91 %
Western Digital Corp.	2,67 %
Seagate Technology Holdings PLC	2,52 %
Datadog Inc.	1,12 %
Valero Energy Corp.	0,94 %
Teradyne Inc.	0,89 %
Ciena Corp.	0,83 %
Comfort Systems USA Inc.	0,82 %
Monolithic Power Systems Inc.	0,81 %
Warner Bros Discovery Inc.	0,80 %

Total des 10 principaux placements 15,3 %
Nombre total des titres en portefeuille 284

Exposition géographique



Fonds alternatif ascendant Venator Série A



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

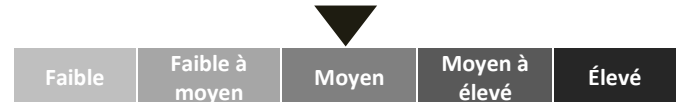
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a attribué au Fonds un degré de risque moyen.

Le niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Fonds alternatif ascendant Venator Série A



Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série A du Fonds au cours des dernières années. Cependant, cette information est indisponible car il s'agit d'une nouvelle série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du Fonds pour chacune des dernières années civiles. Cependant, cette information est indisponible car il s'agit d'une nouvelle série.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et pire rendement des parts de série A du Fonds sur trois mois. Cependant, cette information est indisponible car il s'agit d'une nouvelle série.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série A du Fonds. Cependant, cette information est indisponible car il s'agit d'une nouvelle série.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous êtes à la recherche d'un fonds de titres de participation diversifié qui s'efforce de préserver le capital et de générer des rendements attrayants à long terme;
- vous avez des objectifs de placement à moyen terme et à long terme;
- vous pouvez tolérer un degré de risque de moyen à élevé.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du Fonds. Les frais (y compris toutes les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir. Le Fonds offre d'autres séries de parts. Les frais de chaque série du Fonds sont différents. Informez-vous sur les autres séries de parts du Fonds qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

OPTIONS DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ		COMMENT ÇA FONCTIONNE
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant d'achat	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ que vous achetez	Vous négociez avec votre représentant l'option des frais d'acquisition. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant d'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels des parts de série A du Fonds correspondent à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts de série UA du Fonds le jour ouvrable précédant. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est payée de façon continue tout au long de la période où vous détenez des parts du Fonds. Cette commission est payable pour les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Pour les parts de série A du Fonds, le gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle de 1 % en fonction de la valeur totale des parts de série A du Fonds. Cette commission correspond à 10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série A du Fonds.

Fonds alternatif ascendant Venator Série A



FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Opérations à court terme contre-indiquées	Des frais correspondant à 2 % du montant racheté ou substitué pourraient vous être facturés par le Fonds si vous réalisez des opérations à court terme contre-indiquées. Les frais sont versés au Fonds.
Frais de reclassement et de substitution	La société de votre représentant pourrait vous facturer des frais de reclassement ou de substitution, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 %, établis en fonction de la valeur liquidative des parts de la série pertinente d'un Fonds visées par la substitution ou le reclassement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux reclassements et substitutions sont réglés au moyen du rachat des parts que vous détenez.

Et si je change d'idée?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère

- un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de parts d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception des aperçus du fonds ou du prospectus simplifié,
- ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Venator Capital Management Ltd. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Venator Capital Management Ltd.
2 Bloor Street East, bureau 310
Toronto (Ontario) M4W 1A8

Téléphone : 416 934-7994
Courriel : info@venator.ca
www.venator.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure « **Comprendre les organismes de placement collectif** » disponible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.